

Déclaration de Politique Sociale
du Centre Public d'Action sociale de Tournai

2024 - 2030



1.	INTRODUCTION	4
2.	DISPOSITIONS LÉGALES	5
3.	LES MISSIONS DU CPAS : DANS LA CONTINUITÉ AVEC AMBITION ET COCONSTRUCTION	7
A.	TRAVAIL	8
B.	GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE	9
4.	LES SERVICES INTERNES DU CENTRE	10
A.	SYNERGIES AVEC LA VILLE	10
B.	SERVICE SOCIAL	11
C.	GESTION DURABLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DU LOGEMENT	11
D.	GESTION DURABLE DES TERRES AGRICOLES	12
E.	CELLULE DE MÉDIATION DE DETTES	12
F.	CELLULE ANTI-FRAUDE	13
5.	LES HOMES, MAISONS D'ACCUEIL ET CRÈCHE	13
A.	LE HOME VALÈRE DELCROIX	14
B.	LE MOULIN À CAILLOUX	14
C.	LA MAISON GRUGEON	15
D.	MAISON D'ACCUEIL LES OLIVIERS ET MAISON D'ACCUEIL LA CONSOUDE	15
E.	CRÈCHE CLAIR MATIN	15
F.	LES CARLIERS	16
G.	CUISINE CENTRALE	16
H.	ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	16
6.	LES RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES	17
7.	LES PARTENAIRES DU CPAS	18
A.	AIDE ALIMENTAIRE, VESTIMENTAIRE ET/OU MATÉRIELLE	18
a)	<i>Pôle alimentaire du Réseau Social Urbain de Tournai (RSUT)</i>	18
b)	<i>L'Assiette pour Tous</i>	18
c)	<i>Ressourcerie</i>	18
d)	<i>La Maison du Pichou</i>	19
e)	<i>Croix-Rouge</i>	19
B.	SANTÉ	19
a)	<i>Le CRP Les Marronniers</i>	20
C.	ACCUEIL	20
a)	<i>Abri de nuit-Auxiliis</i>	20
b)	<i>Maison d'accueil « L'Espérance »</i>	20
c)	<i>Maison d'accueil « L'Etape »</i>	21
D.	LOGEMENT	21
a)	<i>Réseau Social Urbain de Tournai Logement (RSUT)</i>	21
b)	<i>Maison de l'Habitat</i>	21
c)	<i>Droit au Logement (DAL)</i>	22
E.	HYGIÈNE	22
a)	<i>Bains-Douches</i>	22
8.	VOLET BUDGÉTAIRE	23
9.	CONCLUSION	25
10.	ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET ORGANIGRAMME	27

1. Introduction

Le présent texte constitue la Déclaration de Politique Sociale du Centre public d'Action sociale de la Ville de Tournai. Il se veut le reflet global et transversal de la Déclaration de Politique communale, adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 dont il constitue pour une large part le volet social, sans toutefois s'y limiter.

La Déclaration de Politique Sociale du Centre public d'Action sociale de la Ville de Tournai pour la mandature 2024-2030 a été entérinée lors du Conseil de l'Action sociale du 7 février 2025.

Le CPAS de Tournai se trouve, comme la Ville, à un tournant décisif de son Histoire. De résiduaire, celui-ci devient de plus en plus un acteur de première ligne depuis la succession des crises qui ont suivi la pandémie de la Covid-19. Disposant d'un large patrimoine immobilier et agricole, comptant des services aussi larges que variés et des partenariats anciens avec les acteurs associatifs, le CPAS se doit de prendre son destin en main sur toute l'étendue du territoire de Tournai et de ses villages, une des plus grandes Villes de Wallonie. La nouvelle majorité souhaite consacrer son mandat à une gestion et une gouvernance ambitieuse et proactive pour répondre aux défis de notre société tout en faisant preuve de renouveau et de changement.

Tout comme pour le Conseil communal, les membres du Conseil de l'Action sociale MR, Les Engagés et ECOLO ont décidé de recevoir de nombreux intervenants de la société civile et des services du CPAS afin d'enrichir leur vision commune des politiques à mener dans les années à venir, lesquelles font l'objet du présent texte. Ce texte est également issu d'un important travail d'échange d'idées, de collaboration et de concertation respectueuses, dans une bonne entente et dans une volonté partagée de rapprochement. Ils ont en outre été attentifs à entretenir des liens forts avec les politiques menées par les autres niveaux de pouvoir avec lesquels ils ne cesseront d'entretenir des contacts permanents.

Cette déclaration s'adresse aussi bien aux acteurs sociaux et au personnel du CPAS qu'à toutes les Tournaisiennes et tous les Tournaisiens, car l'action sociale ne peut s'envisager que dans le cadre d'une société solidaire où les droits et les devoirs de tous sont respectés et garantis. Elle est également ouverte aux membres de l'opposition, avec lesquels les trois partis de la majorité souhaitent travailler dans le cadre d'une relation constructive et tournée vers le bien commun.

Cette Déclaration de Politique Sociale se veut crédible, pragmatique, réalisable, utile et positive. Elle guidera l'action politique de la majorité et servira d'orientation au Plan Stratégique Transversal ainsi qu'à son évaluation.

Elle est ainsi soumise à votre adoption et à votre confiance.

2. Dispositions légales

Art. 1 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS :

"Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des Centres publics d'Action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide".

L'instauration d'une Déclaration de Politique Sociale (DPS) ainsi que d'un Plan Stratégique Transversal (PST) est liée à l'entrée en vigueur du décret du 19 juillet 2018 dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et la loi organique du 8 juillet 1976.

En ce qui concerne les CPAS, le législateur wallon a inséré un article 27^{ter} rédigé comme suit :

§1 « Dans les deux mois après son installation, le Conseil de l'Action sociale adopte une Déclaration de Politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ».

§2 « Le Conseil de l'Action sociale adopte un Programme stratégique transversal dans les six mois qui suivent son installation ou après le renouvellement du conseil conformément à l'article 10 § 3, suite à l'adoption d'une motion (...).

Le Programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'Action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique repose sur une collaboration entre le Conseil de l'Action sociale et l'administration (...). Le Conseil de l'Action sociale peut déléguer la programmation stratégique au Bureau permanent. En cas de délégation, le Conseil de l'Action sociale prend acte du Programme stratégique transversal.

Le Programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le Conseil de l'Action sociale au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. (...). Pour le premier Plan stratégique transversal de la législature 2018-2024, le délai de six mois prévu est porté à neuf mois ».

De la lecture des dispositions ci-dessus, il ressort que le Plan Stratégique Transversal est la traduction opérationnelle de la Déclaration de Politique Sociale.

Cette traduction de la Déclaration de Politique Sociale en Plan Stratégique Transversal permettra de disposer d'un outil de gouvernance au service d'une gestion :

- pluriannuelle sur la durée de la mandature ;
- permettant à l'administration d'atteindre les objectifs stratégiques, opérationnels, des projets et actions fixés ;
- soumise à évaluation au minimum à mi-législature et à son terme. Il peut être actualisé en cours de législature.

Cette double démarche (DPS/PST) induit une culture de gestion et une vision à long terme, légitime l'action, arrête un cadre, optimise l'utilisation des ressources, fédère les acteurs et favorise un dialogue constructif entre les mandataires et l'administration.

La présente déclaration a fait l'objet de nombreuses consultations préalables, tant au sein du CPAS qu'avec une partie du réseau de ses nombreux partenaires, afin de dégager une vision partagée de l'action sociale à mener sur le territoire tournaisien. Le maillage associatif, institutionnel et citoyen tournaisien sera pleinement associé à la mise en œuvre des objectifs fixés, par la participation des usagers, par le renforcement du travail en réseau du CPAS avec ses partenaires de terrain et dans la poursuite du dialogue qui a nourri cette DPS.

L'objectif est de garantir la qualité des actions menées au service de la collectivité et du citoyen.

3. Les missions du CPAS : dans la continuité avec ambition et coconstruction

Le CPAS veillera à ce que tous les services rendus à la collectivité puissent continuer à être assurés. De même, le CPAS renforcera et dynamisera ses partenariats avec les acteurs du secteur associatif. Étant donné les ressources financières limitées du CPAS et la réorganisation de l'attribution de subsides par les autorités de tutelle, il est à la fois utile et nécessaire de recentrer le CPAS sur ses missions légales premières plutôt que d'étendre les services et les offres actuels, d'en ouvrir ou d'en proposer de nouveaux. Ce n'est qu'en faisant des efforts de restructuration de nos dépenses que nous pourrons faire la différence.

Cependant, dans une double optique d'économie et de transversalité, des synergies seront recherchées et mises en œuvre partout où cela est possible avec la Ville de Tournai, avec des CPAS partenaires et le secteur associatif social.

De même, une gestion rigoureuse des ressources financières sera de mise pour éviter tout dérapage, respecter les engagements pris avec les créanciers et les autorités de tutelle ainsi que garantir la continuité des services du CPAS.

Celui-ci s'orientera dans une culture de l'évaluation, de l'anticipation et de l'amélioration continues. Dans cette perspective, le CPAS continuera d'analyser chaque dépense pour s'assurer qu'elle réponde à un besoin, mènera des évaluations et analyses périodiques des dépenses par thématiques.

Le CPAS effectuera un suivi des projets et politiques publiques en cours, tant budgétaire, que par rapport à ses objectifs, risques et indicateurs, avec au moins une évaluation approfondie à mi-projet.

Une procédure structurée visera enfin à réaliser un retour d'expérience utile à la clôture des gros projets et après trois ans de mise en œuvre d'une nouvelle politique sociale. Les conclusions de ce retour d'expérience seront implémentées dans les politiques et projets futurs. Cette évaluation pourra entraîner la poursuite, l'arrêt ou la réorientation des politiques menées. Le *benchmarking*¹ avec d'autres CPAS comparables sera utilisé comme élément d'évaluation et comme guide à l'affectation efficiente des ressources. Le retour d'expérience et les bonnes pratiques en place dans d'autres CPAS seront recherchés, évalués et implémentés.

Il sera fait appel aux appuis offerts par le Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) et, en particulier, son service Etudes-conseils ainsi qu'aux études macro-économiques d'autres organismes.

Les tâches et structures redondantes seront identifiées et devront, là où elles existent, être unifiées autant que possible afin d'accroître l'efficacité. Une analyse de l'ensemble des organismes locaux et para-locaux sera réalisée afin d'évaluer si les raisons qui ont conduit à

¹ Evaluations et comparaisons des méthodes et services à ceux des partenaires ou de la concurrence.

leur création sont toujours d'actualité. Leur mode de fonctionnement et les synergies possibles à créer seront également étudiés.

Le CPAS évaluera la possibilité de Partenariats Public-Privé partout où cela sera possible, afin de diminuer les dépenses d'investissement et donc de limiter les charges de dette qui pèsent sur la fiscalité locale.

La transparence des décisions en matière de subventionnement sera assurée. Un cadastre des subventions octroyées dans l'ensemble des domaines de la vie publique et en particulier vers les associations sera poursuivi. Il fera l'objet d'une information claire et accessible. Le contrôle de leur gouvernance, des subventions, de leur modalités et usages, sera effectué.

De plus, des rencontres seront organisées entre le réseau associatif et les partenaires du CPAS ainsi que le Conseil de l'Action sociale afin d'améliorer la collaboration et les processus d'évaluation. Ce dialogue permanent entre le CPAS et les différents acteurs sera le fil conducteur de notre politique sociale.

Le CPAS poursuivra une réflexion sur le financement des associations subventionnées. Après une analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance, il évaluera la possibilité de prévoir un financement quinquennal pérenne, diminuant la dépendance des associations à des financements subventionnés annuels et fragilisant la dynamique de ces structures ainsi que leur capacité de rétention de leur personnel à moyen et long terme.

Au travers d'une lettre de mission, il sera notamment demandé à l'ensemble des représentants du CPAS dans les assemblées générales et organes d'administration de ces organismes de rédiger un rapport sur les décisions prises et toutes autres informations pertinentes.

A. Travail

La remise au travail, par notamment l'insertion socio-professionnelle, sera le cœur de l'action du CPAS pour les années à venir. Le travail est le premier rempart contre la pauvreté. De plus, le fonctionnement général de notre société dépend de l'activité économique qui s'y déroule et du nombre de personnes au travail. C'est avec cet état d'esprit que nous encouragerons le Service social dans son approche des bénéficiaires, de même que toutes nos institutions et partenaires à tirer chacun vers le haut et à sortir du système d'assistance. Le CPAS entend jouer son rôle d'employeur, via le travail sous article 60 tout en promouvant aussi le travail sous article 61. Le CPAS encouragera, guidera et orientera les personnes inactives à trouver ou retrouver un emploi, ainsi que développer des coopérations avec différents organismes et l'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue (anciennement Enseignement de Promotion Sociale), EAFC, afin d'inciter ses bénéficiaires à s'orienter vers des métiers en pénurie ou des formations qui les servent directement. Ce sont des secteurs porteurs et durables où leur expérience acquise n'en sera que plus valorisée que la demande y est forte.

Plus spécifiquement et sans se prévaloir d'une éventuelle future réforme du FOREM, le CPAS travaillera avec cet organisme et développera une synergie avec son Service clientèle (Maison de l'Emploi) dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle. Les conseils et l'aide apportés doivent être liés aux spécificités du marché de l'emploi tournaisien.

Un meilleur suivi des bénéficiaires sera mis en œuvre. Il importe, une fois le pied remis à l'étrier, de faire en sorte que le rebond soit aussi efficace que possible.

Par ailleurs, il semble que le recours aux contrats « article 61 » est méconnu du secteur privé. Nous ferons en sorte dès lors de communiquer plus efficacement avec le secteur privé pour systématiser le recours à ce procédé.

Dès que les modalités de mise en œuvre du service communautaire seront revues, le CPAS les réinsérera dans les PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) afin d'aider les bénéficiaires d'un RIS à se réintégrer socialement de manière progressive.

Pour chaque bénéficiaire, il conviendra de tenir compte, lors de l'insertion socioprofessionnelle, de leurs formations et/ou expériences y compris à l'étranger.

B. Gouvernance et transparence

En premier lieu, le Conseil de l'Action sociale entend s'engager sur un mode de gouvernance fondé sur la responsabilité et la solidarité.

Le CPAS pratiquera une politique de tolérance zéro envers les discours de haine et les menaces qui circulent, entre autre, sur les réseaux sociaux, contre les mandataires du CPAS, le personnel et les partenaires du CPAS.

Dans les limites de la législation actuelle, les documents qui se rapportent au Conseil de l'Action sociale seront mis en ligne afin que tout citoyen puisse en prendre connaissance.

Le CPAS améliorera la transparence et son information, passive et active, concernant la comptabilité et les documents budgétaires.

En partenariat et en synergie avec la Ville, le CPAS évaluera la possibilité d'établir un partenariat avec le Médiateur de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ensemble des mandats publics sera publié sur le site du CPAS.

Un cadastre des subsides et aides aux associations sera mis en place et publié.

Dans la mesure du possible et en transversalité avec la Ville, la participation citoyenne sera promue par le CPAS dans son ouverture et son accessibilité aux citoyens.

Une culture de la participation et de l'ouverture vers l'extérieur sera mise en place. Celle-ci s'implémentera à tous les niveaux du CPAS.

4. Les services internes du Centre

A. Synergies avec la Ville

Le CPAS continuera les actions de synergies entreprises précédemment. Il développera de nouvelles synergies en particulier le service financier et le service du personnel, par ailleurs déjà en cours.

Le but est bel et bien de réaliser des économies d'échelles, de supprimer des doublons, de donner davantage de clarté sur le fonctionnement des services publics de la Ville et du CPAS aux Tournaisiennes et aux Tournaisiens. Cela renforcera la cohérence et l'efficacité du service rendu à la population.

Au cours de la mandature, des initiatives seront prises avec

- l'Échevine de l'Enseignement et de la Formation, en raison de ses attributions en matière de petite enfance, crèches, accueil extra-scolaire ;
- l'Echevin des Villages, de l'Environnement et des Sports, en raison de ses attributions en matière de prévention en matière de santé ;
- l'Échevine des Stratégies immobilières et du Développement numérique, en raison de ses attributions en matière de logement et d'énergie ;
- l'Échevine de la jeunesse, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, en raison de ses attributions en matière cohésion sociale : SPC (service prévention citoyenne), maisons de quartiers, d'égalité des chances et de troisième âge ;
- la Bourgmestre, en raison de ses attributions en matière de finances et budget, de ressources humaines et de personnel.

Au cours de la mandature et dans le respect du cadre financier, le CPAS tendra vers une politique de guichet unique et un partage des bâtiments avec les services communaux.

La Ville et le CPAS disposent tous deux de structures de réparation de vélos. Celles-ci se situent à quelques centaines de mètres l'une de l'autre. Dans le but d'améliorer le service aux citoyens, d'élargir les horaires d'accueil et de soutenir le développement d'une mobilité douce, des synergies seront mises en place entre les structures Ville et CPAS. Une attention particulière sera donnée à la poursuite, l'intensification du service ainsi qu'offrir aux équipes un cadre de travail idéal.

Ces initiatives viseront à harmoniser les décisions entre le CPAS et son autorité de tutelle mais aussi à éviter le développement d'un « Etat dans l'Etat » qui mènerait à des politiques publiques incohérentes desservant la population.

Plutôt que la structure, c'est le service rendu à la population qui deviendra la boussole de tous les services du CPAS.

B. Service social

Le Service social du CPAS constitue son véritable moteur. Celui-ci redonne espoir, envie et goût au travail. Il fera l'objet de notre première attention.

Le Service social travaillera étroitement avec le tissu associatif tournaisien. Leur collaboration s'intensifiera dans le but d'un meilleur service envers les bénéficiaires et d'une adaptation toujours plus grande envers les réalités de terrain.

Un ensemble de référents sera institué au sein de ce Service pour assurer une liaison constante avec le monde associatif, veiller à la bonne information et communication de leurs collègues par rapport aux méthodes de travail, spécificités et spécialisations de chaque association. Dans un esprit de synergie avec le secteur associatif, chaque association ou coordination d'associations se verra épauler par un assistant social de référence.

La communication sera améliorée. L'accès à la permanence téléphonique sera garanti à la fois pour les associations et pour le public en général. Dans le but de mettre fin à l'incertitude sur le traitement de dossiers, des réponses automatiques seront prévues.

L'activation et l'insertion des bénéficiaires seront au cœur de l'action du Service. Il s'agit de faire en sorte que leur parcours ne soit que temporaire, qu'un tremplin pour rebondir et redevenir acteur de leur propre vie, c'est-à-dire mener une vie conforme à la dignité humaine. Le Service doit devenir une force de proposition pour les amener vers un avenir meilleur.

Considérant que la lutte contre le radicalisme doit se faire à tous les niveaux de pouvoir, et notamment au niveau local par la détection des signes de radicalisme et des signaux faibles, le CPAS renforcera la formation de ses agents. Cela se fera en collaboration avec la Ville et les services spécialisés.

C. Gestion durable du patrimoine immobilier et du logement

Le Service Patrimoine du CPAS finalisera le cadastre de ses biens immobiliers. Il poursuivra sa stratégie immobilière.

Etant donné la taille actuelle du parc immobilier et les contraintes financières du CPAS, sa réduction aura lieu. Une gestion plus dynamique deviendra la norme pour un parc plus facile à la rénovation, à l'entretien dans une optique de dignité et de confort pour les bénéficiaires. Le CPAS sera attentif quant à la mise à disposition de logements d'urgence et à en augmenter le nombre.

Les loyers seront adaptés en suivant les échelles prévues dans la grille indicative des loyers établie par le Gouvernement wallon. Néanmoins, cette mesure ne concerne pas les logements aux plus faibles performances énergétiques.

D. Gestion durable des terres agricoles

Le Centre public d'Action Sociale de Tournai est propriétaire de plus de 1300 hectares de terres, en grande partie agricoles, y compris en France. Cette situation héritée du passé oblige le CPAS à adopter une politique de gestion dynamique de ses terres. Cette politique se fonde sur la simplification administrative, le droit à l'erreur de l'administré, l'accès à des jeunes agriculteurs, à une gestion familiale, locale, durable et productive des terrains au service de la collectivité.

Dès lors, l'actuel cahier des charges fera l'objet d'une révision de son contenu, en particulier des critères d'attribution et d'exclusion. Dans la mesure du possible, la participation du milieu agricole au processus via une « commission de sages » sera envisagée. Le Service en charge de l'attribution des terres sera attentif au phénomène observé des « optimisations agricoles » qui contreviennent à l'esprit d'équité des règles du CPAS et du Décret wallon dont elles s'inspirent.

Les demandes concernant l'utilisation des terrains agricoles pour implanter des installations photovoltaïques de grande taille seront très attentivement examinées et les exceptions encadrées dans des conditions strictes. S'il est vrai que, dans le cas de terres impropres à la production agricole mais se situant en zone agricole ou dans certaines cultures nécessitant de l'ombrage, il est possible de prévoir une autre forme d'occupation, comme une production énergétique, cela sera déterminé au cas par cas et de manière stricte.

En synergie avec la Ville, une réflexion aura lieu afin de déterminer le sort des bois en propriété du CPAS. S'il n'est pas trouvé un acheteur plus concerné par la gestion des ressources forestières, un partenariat et une délégation de gestion seront envisagés, par exemple, avec le Département de la Nature et des Forêts du SPW.

Le CPAS collaborera avec la Ville pour identifier comment accorder davantage de surfaces agricoles.

E. Cellule de médiation de dettes

Parmi les personnes les plus fragilisées se trouvent les bénéficiaires en situation de surendettement. A ce titre, la prévention est le meilleur moyen d'éviter aux personnes de tomber dans la pauvreté la plus extrême et le sans-abrisme qui amènent à une rupture du lien social.

Au cours de la législature, en fonction des moyens humains et financiers à sa disposition, le CPAS réfléchira à remettre en place une cellule de médiation de dettes. En ce cas, aucune synergie ne sera exclue, que ce soit avec la Ville ou avec un partenaire du secteur associatif.

Celle-ci renforcera l'éducation financière chez tous les publics et spécifiquement chez les jeunes via le développement d'un programme pour sensibiliser le plus tôt possible les jeunes à la gestion de leur budget afin d'empêcher ou d'atténuer les conséquences du surendettement.

Cette cellule ne peut en aucun cas conduire à déresponsabiliser les personnes, mais doit, au contraire, être l'opportunité de réfléchir aux conséquences d'une mauvaise priorité par rapport aux ressources et revenus de chacun.

F. Cellule anti-fraude

L'aide sociale représente la contribution de tous au sein de notre société envers les plus vulnérables d'entre nous. Le CPAS ne peut pas se permettre de voir une partie de ces fonds détournés par des bénéficiaires ou des agents peu scrupuleux, d'abuser de l'argent de tous ou de voir s'établir aucune forme de clientélisme au profit de mandataires politiques.

La situation financière du CPAS est difficile. Alors que nous demandons des efforts à nos responsables de services et nos propres travailleurs, il ne serait ni normal, ni responsable d'en omettre les bénéficiaires des aides sociales.

Afin de prévenir ce phénomène, il sera établi, au cours de la législature, une cellule anti-fraude.

Ses missions seront de prévenir les risques de fraude, d'épauler le Service social principalement et les autres services, institutions et partenaires du CPAS, d'instruire les cas de fraude présumée qui lui seront rapportés ou constatés, de prévoir un régime de régularisation, voire de sanctions le cas échéant.

Les CPAS de Liège, de Huy, de Namur, de Seraing, d'Anvers et de Gand serviront d'exemples dans l'établissement d'une telle cellule.

5. Les Homes, Maisons d'accueil et Crèche

A. Le Home Valère Delcroix

Le Home Valère Delcroix existe depuis 1979. C'est une véritable institution du CPAS dont la popularité se mesure à la liste d'attente pour y être intégré. Celui-ci accueille des personnes en situation de handicap mental.

L'institution a récemment déménagé et bénéficie de nouvelles infrastructures modernes et accessibles à tout type de mobilité et confortables.

Le personnel du Home se compose actuellement de 25 personnes. Ils sont à effectif complet pour leur nombre actuel de 36 résidents.

Le Home dispose de 40 "places" : 36 chambres et 4 appartements sous supervision. Cependant, en raison du manque de subvention de l'AVIQ, 4 "places" (les chambres individuelles en l'état) sont inoccupées.

Dans un premier temps, le CPAS veillera à ce que la qualité de soin et d'attention destinée aux résidents soit maintenue. Les dépenses du Home devront faire l'objet de notre attention pour la continuité pérenne de leurs activités à court, moyen et long terme. Le fonctionnement de la cuisine sera examiné pour le rendre plus autonome.

Dans un second temps, au cours de la mandature, le CPAS travaillera, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir, pour augmenter la capacité d'accueil du Home pour pouvoir héberger un total de 40 résidents correspondant aux 40 places existantes. Si cela est impossible, des synergies et des partenariats seront envisagés pour éviter que subsistent ces 4 places inoccupées.

B. Le Moulin à Cailloux

La Maison de repos et de soins (MRS) "Le Moulin à Cailloux" comprend 153 chambres individuelles, des espaces communs pour les repas et les activités, des jardins et des espaces extérieurs pour se détendre, ainsi que des installations médicales pour répondre aux besoins de santé des résidents. Celle-ci-ci accueille des personnes âgées en long séjour et en court séjour.

Le Moulin à Cailloux se verra garantir les investissements nécessaires à la construction de nouvelles infrastructures répondant aux besoins actuels de confort, de sécurité et de bien-être. Cela passe par le suivi attentif du futur chantier mais aussi l'achat et l'installation de nouveaux mobiliers et matériels pour le personnel et les résidents.

Le CPAS veillera à l'engagement de personnel infirmier et aide-soignant suivant une norme INAMI de +20% dans le but à la fois de garantir une gestion efficace des ressources humaines et de réaliser des économies pérennes, sans préjudice d'éventuelles situations d'urgence.

C. La Maison Grugeon

La Maison de repos et de soins (MRS) "Benjamin Grugeon" et la Maison de repos et de soins (MRS) "À l'Ombre du Temps" font partie du site unique "La maison Grugeon". Situées dans le village de Kain, dans un bâtiment moderne et à haute performance énergétique, elles comprennent respectivement 65 lits et 129 lits, des espaces communs pour les repas et les activités et un espace arboré avec un plan d'eau.

Afin de répondre aux besoins de santé des résidents, la MRS accueille des personnes âgées, en long séjour et en court séjour, dans des installations médicales adaptées.

Le CPAS veillera à ce qu'une excellente qualité de soin et d'attention destinée aux résidents soit maintenue. Les dépenses de la Maison devront faire l'objet de notre attention pour la continuité de leurs activités tant à court, qu'à long terme.

De plus, le CPAS veillera à l'engagement de personnel infirmier et aide-soignant suivant une norme INAMI de +20% dans le but à la fois de garantir une gestion efficace des ressources humaines et de réaliser des économies pérennes, sans préjudice d'éventuelles situations d'urgence.

D. Maison d'accueil Les Oliviers et Maison d'accueil La Consoude

Les deux maisons d'accueil continueront de bénéficier des investissements du CPAS pour leur agrandissement, plus précisément la Consoude. Ces derniers se feront en concertation avec les niveaux de pouvoir supérieurs, en particulier la Région wallonne.

La protection des femmes et des familles vulnérables, victimes de violences, est érigée en priorité d'action du CPAS. Cette protection doit s'entendre sur tous les plans : matériel, moral, juridique *etc...* A ce titre, il travaillera étroitement avec ses partenaires et les autres autorités tournaisiennes pour y parvenir.

E. Crèche Clair Matin

Implantée au cœur de la ville de Tournai, la crèche "Clair Matin" est située au rez-de-chaussée d'un bâtiment récemment rénové et basse énergie qui offre des locaux lumineux, modernes et adaptés à l'accueil de 42 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Le CPAS entend réviser le Règlement d'ordre intérieur de la Crèche. La priorité sera donnée aux enfants domiciliés sur le territoire tournaisien. Une attention particulière sera faite pour les parents élevant seul leur(s) enfant(s).

A terme, en fonction des capacités financières du CPAS et en synergie avec la Ville, il entend augmenter le nombre de places et structures d'accueil à horaires décalés et ainsi éviter les freins à l'emploi.

F. Les Carliers

La maison d'enfants « Les Carliers » est un service résidentiel général (S.R.G.) organisé par le CPAS de Tournai, agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Aide à la jeunesse. Située en plein cœur de la ville de Tournai, l'institution prend en charge 15 mineurs (filles et garçons) âgés de 3 à 12 ans sous mandat des services de l'Aide à la jeunesse.

Le CPAS veillera à ce que la qualité d'accueil et d'attention destinée aux enfants soit maintenue. Etant donné la situation du CPAS, les dépenses de la maison devront faire l'objet de notre attention pour la continuité pérenne de leurs activités à court, moyen et long terme.

G. Cuisine centrale

La Cuisine centrale a procédé ces dernières années à de nombreux investissements qui devront être amortis. Le CPAS entend que ces investissements servent à améliorer l'ensemble de ses services, de ses institutions et de ses partenaires.

Le passage en liaison froide, décidé en 2024 sous la précédente mandature, devrait permettre de substantielles économies.

Pour maximiser l'effet d'échelle, en synergie avec la Ville et les acteurs locaux de l'alimentation, le CPAS encouragera la Cuisine centrale à trouver de nouveaux débouchés, notamment par du démarchage auprès d'écoles, autres institutions et entreprises en priorité du secteur public.

Elle élargira aussi sa clientèle au sein de la population tournaisienne via les livraisons à domicile.

H. Accueil extra-scolaire

Le Centre de Scolarité et de Loisirs (CSL), agréé « École de devoirs », est destiné prioritairement aux enfants de 6 à 14 ans. Il organise également des activités destinées aux adultes, parents, familles et personnes du troisième âge. C'est un lieu d'écoute et d'échanges, insufflant une dynamique au sein du quartier à travers diverses manifestations et activités.

Il y est organisé un accueil extra-scolaire pendant la semaine, après les heures d'école, et durant une partie des vacances scolaires. Cela consiste en un accompagnement des enfants dans leur travail scolaire et en l'organisation d'activités ludiques. Le CSL prend aussi des contacts avec les écoles et le centre psycho-médico-social (PMS).

Le CPAS veillera à ce que la qualité d'accueil, d'attention et des activités destinées aux enfants soient maintenues. Etant donné la situation du CPAS, les dépenses du CSL devront faire l'objet de notre attention pour la continuité pérenne de leurs activités à court ainsi qu'à long terme.

6. Les relations avec d'autres instances

Le CPAS de Tournai travaillera en bonne intelligence avec les CPAS de communes voisines. Des partenariats adéquats pourraient être envisagés dans un but d'économie d'échelles, de simplification administrative, de bonne gouvernance et de transparence.

Toute initiative visera principalement à harmoniser les décisions entre le CPAS de Tournai et les instances similaires et à éviter le développement d'un *benchmarking* par les bénéficiaires qui mènerait à des politiques publiques incohérentes desservant la population au sein d'un même territoire qu'est la Wallonie picarde.

En cette matière, c'est la qualité du service rendu à la population qui deviendra la boussole de tous les partenariats avec des acteurs extérieurs à la Ville de Tournai.

7. Les partenaires du CPAS

A. Aide alimentaire, vestimentaire et/ou matérielle

a) Pôle alimentaire du Réseau Social Urbain de Tournai (RSUT)

Le Pôle alimentaire, depuis un partenariat avec les grands magasins (Spar, Colruyt, etc.), collecte les invendus alimentaires pour ensuite en faire livraison à ses associations partenaires sous forme de colis alimentaires et aux maisons d'accueil.

Ce service fonctionne bien et il emploie annuellement quatre travailleurs sous contrat article 60.

Le CPAS s'engage à mettre à disposition des profils spécifiques : chauffeur, convoyeur, manutentionnaire pour la bonne marche de l'association.

b) L'Assiette pour Tous

L'Assiette pour Tous, en partenariat avec le CPAS, s'occupe de la prise en charge de repas. Outre quatre salariés et ses bénévoles, l'association emploie deux travailleurs sous article 60 : un à l'Assiette proprement dite et un autre à la Maison des Familles.

Pour ces deux tâches, le CPAS s'attèlera surtout à chercher des profils Horeca parmi les candidats au statut article 60.

c) Ressourcerie

La Ressourcerie emploie 130 travailleurs : la moitié sont salariés et l'autre moitié sont des travailleurs sous articles 60 en plus de quelques bénévoles (étrangers, personnes en dépression etc. en voie d'intégration). Ils exercent plus de 20 métiers différents répartis entre de la collecte (plus de 2600 tonnes de marchandises récupérées), des activités de valorisation des métiers de cycle et de valoriste, des ateliers de seconde main, de la mobilité (réparation de vélos dans les gares en partenariat avec la SNCB), ... Et le « Stoemp », leur restaurant qui pratique des prix planchers en fournissant des plats issus le plus possible de produits régionaux.

Le CPAS se félicite d'un partenariat productif avec cette association qui tend à la réinsertion des bénéficiaires au sein du reste de la société via l'emploi. De nouveaux partenariats avec la Matériauthèque seront envisagés.

d) La Maison du Pichou

L'association dispose de deux maisons dotées de services très complets allant de l'aide juridique à des écrivains publics en passant par des cours de théâtre, ... En matière alimentaire, ils fournissent des colis alimentaires à différents publics. Ils fonctionnent avec une vingtaine de bénévoles en plus de la présence sur place d'une assistante sociale du CPAS.

Le CPAS s'engage à conserver un assistant social sur le terrain auprès de l'association dont elle salue le travail de proximité.

e) Croix-Rouge

La Croix-Rouge n'emploie que des bénévoles (95). Ils travaillent surtout pour des squatteurs et les sans domicile fixe, en étroite collaboration avec les infirmiers de rue. L'aide alimentaire est fournie principalement lors de l'activation du Plan Eté sous la forme de deux colis alimentaire par semaine, distribué à 19h30 et aussi lors de l'activation du Plan Grand Froid tous les jours à 19h30. En ces périodes, ils ont entre 45 et 70 bénéficiaires. Ils aident aussi les étudiants étrangers à titre alimentaire mais aussi en matière d'hygiène.

De manière générale, le CPAS s'engage, en concertation avec la Ville à garantir davantage la sécurité.

En outre, une meilleure concertation au sujet des tickets repas sera organisée.

Enfin, davantage de communications avec les éducateurs de rue pour orienter les bénéficiaires d'aides seront mises en place par le Service social du CPAS.

B. Santé

L'effet des inégalités sociales hypothèque la santé des populations défavorisées tout au long de leur vie. Certaines populations coexistent dans un environnement matériel et dans un contexte financier et socioculturel qui rendent plus difficile l'adoption de comportements favorables à la santé. Il est, par conséquent, essentiel pour le CPAS de consacrer davantage de moyens à la promotion de la santé auprès de ces personnes et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Celui-ci portera constamment une attention particulière à la promotion de la santé auprès des personnes les plus vulnérables.

Pour améliorer la qualité de vie des aînés, en synergie avec la Ville, le CPAS renforcera les campagnes de prévention et les conférences en matière de santé.

Un référent santé sera désigné au sein du CPAS.

Le CPAS renforcera ses partenariats actuels (L'IMSTAM,...).

En collaboration avec les partenaires du secteur associatif et du secteur médical, une « carte santé » sera éditée pour l'usage des publics les plus fragiles et assurer au mieux leur suivi médical.

En fonction des moyens humains et financiers, des initiatives seront prises en matière de lutte contre le tabac et les assuétudes aux drogues avec nos partenaires du secteur associatif. Il s'agira avant tout d'information et de sensibilisation à l'égard du grand public et des partenaires.

a) Le CRP Les Marronniers

Le cadre actuel de la collaboration entre le CRP Les Marronniers et le CPAS va être amélioré. Un accord de coopération large et global sera conclu pour définir la communication, les retours et l'accompagnement des bénéficiaires suivis par l'hôpital et le CPAS.

Le Service social sera amené à renforcer son intégration au sein du « Projet 107 ». Par conséquent, il lui sera demandé de participer aux groupes de travail y afférent et de connaître le réseau de ce Projet dans sa totalité.

Une réflexion approfondie sera menée pour trouver des solutions en collaboration avec les infirmiers de rue et le CRP.

C. Accueil

a) Abri de nuit-Auxiliis

Cette ASBL gère l'abri de nuit depuis sa création en 2017. Ils ont un agrément pour l'accueil de 25 personnes en temps normal et 30 en cas d'activation du Plan Grand Froid.

L'Abri fonctionne avec un budget de 350 000 euros dont 270 000 euros de subventions. Pour le moment, il ne dispose que de quatre éducateurs par semaine, ce qui rend compliqué l'accompagnement social d'autant plus nécessaire que les heures d'ouverture ont été élargies. L'Abri accueille hommes et femmes, sans enfant et les chiens y sont admis.

Le CPAS prendra en compte les demandes de l'Abri sur la situation et la considération qui est due aux sans-abris. De plus, le CPAS soutiendra la subsidiation de l'association.

b) Maison d'accueil « L'Espérance »

L'Espérance s'occupe de l'accueil de mamans et de leurs enfants ainsi que de futures mamans.

Un assistant social de référence sera nommé pour assurer une gestion optimale des dossiers communs à la Maison et au CPAS. Le paiement des réquisitoires sera assuré dans la mesure de ses capacités financières.

c) Maison d'accueil « L'Etape »

L'Etape est une véritable institution présente depuis longtemps dans le paysage tournaisien. Celle-ci témoigne d'une très bonne collaboration avec le Service insertion du CPAS, notamment pour les travailleurs sous articles 60 avec un profil de menuisiers.

Le CPAS s'engage à une meilleure collaboration avec la Maison, en particulier sur les échanges au niveau de son Service social.

D. Logement

a) Réseau Social Urbain de Tournai Logement (RSUT)

Partenaire historique du CPAS, le RSUT a développé beaucoup de partenariats, en particulier avec le Logis tournaisien. Actuellement, il est engagé dans le projet *Housing First*. Ce projet consiste à trouver un logement à un bénéficiaire avant d'établir autour de lui un réseau et des dispositifs de soins. Ce ne sont pas forcément des logements individuels qui sont recherchés mais plutôt des structures adaptées. Actuellement, vingt personnes sont accompagnées et dix ont achevé leur parcours au sein du dispositif *Housing First*.

Pour l'heure, le CPAS contribue au projet par un logement. Il existe par ailleurs des difficultés par rapport au secteur privé quant au montant des loyers et une crainte, injustifiée, des demandeurs.

Dans ses relations avec le RSUT, le CPAS s'engage à rendre plus fluide ses communications et à améliorer sa collaboration avec le dispositif d'urgence de l'abri de nuit. Un référent au sein du CPAS sera désigné pour servir d'agent de liaison avec le Protocole d'aide à la jeunesse.

b) Maison de l'Habitat

Il s'agit d'un service communal créé en 2018. Il vise à centraliser les informations et les services communaux relatifs au logement. La Maison de l'Habitat héberge aussi les lieux de rendez-vous pour le *Housing First*, les services de médiation de proximité, le programme « 1 toit-2 âges », l'Agence immobilière sociale et le capteur logement du RSUT. Récemment, ils ont mené des campagnes d'informations et de sensibilisation des propriétaires-bailleurs concernant les services ressources et les acteurs du secteur social et ils travaillent à écrire un guide d'accompagnement.

Le CPAS reprendra sa place au Comité d'accompagnement de la Maison de l'Habitat. En outre, celui-ci travaillera avec la Maison de l'Habitat sur la thématique des RIS et de l'individualisation des droits dans les cas de colocation.

c) Droit au Logement (DAL)

Association de Promotion du Logement (APL) subventionnée par la Région wallonne, le Droit au Logement regroupe 19 associations. Elle accompagne actuellement 35 ménages et gère 10 mandats de représentation. Le DAL gère les revendications des locataires et porte un regard large sur le droit au logement. Sur le moyen et long termes, il vise à améliorer la situation et la qualité de vie des personnes. Il sert d'intermédiaire pour rétablir la confiance entre locataires, bénéficiaires et propriétaires privés.

Suite à leur demande, le CPAS veillera avec attention, quant aux RIS et aux garanties locatives qu'il accorde, à l'état de salubrité des logements occupés par les bénéficiaires.

En concertation avec la Ville, le CPAS soutiendra les actions en cessation pour réhabiliter les logements vides en ville et ailleurs.

Des liens seront établis avec le secteur privé pour renforcer l'accès au logement.

E. Hygiène

a) Bains-Douches

Le service communal des Bains-Douches comprend six douches et cinq bains ainsi qu'une salle spécialement pour les familles, le tout à des prix bas, tout en étant gratuit pour 2000 personnes dans le cadre du Plan de prévention sociale. Des assistants sociaux et des éducateurs de rue de la Ville distribuent les tickets d'entrée lors de l'activation du Plan.

Les principaux défis du Service sont les horaires d'ouverture et les ressources humaines. En concertation avec la Ville, le CPAS veillera à maintenir une offre pour toutes et tous et d'élargir, si possible, les heures et jours d'ouverture.

8. Volet budgétaire

Une gestion plus prudente, plus rigoureuse, plus pérenne et à l'équilibre des finances du CPAS, visant à répondre tant aux besoins actuels qu'aux défis que le Centre aura à affronter à long terme, constituera le principe fondamental.

Depuis 1994, la Ville de Tournai est soumise au contrôle du CRAC et du Gouvernement wallon et dernièrement depuis 2022 et jusqu'en 2026, dans le cadre actuel du plan « Oxygène » en telle manière qu'elle doit continuer à se conformer aux exigences et respect des trajectoires en matière de personnel, de fonctionnement et d'investissement, qui lui sont imposées. Le CPAS se trouve confronté à la même situation.

Sans préjudice des contraintes précitées, le CPAS poursuivra sa recherche d'un budget ordinaire à l'équilibre et de niveaux d'endettement raisonnables pour le budget extraordinaire, de manière structurelle et cohérente.

Le CPAS développera une trajectoire budgétaire en vue d'assainir structurellement ses finances. Ceci permettra, en maintenant une gestion rigoureuse des deniers publics, de retrouver à terme une capacité d'investissement et une maîtrise de sa dette, et de développer harmonieusement de nouveaux projets et politiques publiques indispensables au bien-être des différents bénéficiaires.

Pour l'atteindre, et guider et motiver nos décisions budgétaires,

- nous auditerons et analyserons la situation budgétaire et financière actuelle et passée ;
- le CPAS établira une vision pluriannuelle qui tienne compte des besoins de la population et des besoins objectifs de ses services. Elle inclura une programmation pluriannuelle des investissements à l'extraordinaire ;
- le CPAS monitorera la structure de son endettement, de ses actifs, de ses réserves et de sa trésorerie, leur maturité, leur rendement, et leur impact à long terme sur les finances et tout en veillant à leur gestion dynamique ;
- le CPAS évaluera son patrimoine immobilier, l'impact budgétaire de ce dernier, et ses besoins à terme en la matière ;
- le CPAS optimisera son portefeuille d'assurances, en particulier concernant son patrimoine immobilier ;
- une projection à long terme du cadre du personnel sera réalisée, au regard notamment des besoins actuels et futurs du Centre et de ses capacités budgétaires structurelles ;
- le CPAS mettra en place un processus d'identification et d'évaluation des risques stratégiques pouvant avoir un impact budgétaire et financier.

Les synergies entre la Ville et le CPAS seront évaluées et accentuées pour viser l'efficacité, la mutualisation et une meilleure allocation des ressources, tout en maintenant un service de qualité. La concertation budgétaire entre la Ville et le CPAS sera accentuée. De même, les synergies et mutualisations avec d'autres CPAS d'autres communes seront recherchées.

Nous veillerons activement à mobiliser les moyens disponibles à l'échelle de la Région, de la Communauté et de l'Etat, de façon structurelle ou pour des projets spécifiques. La recherche des opportunités de subsides, de financement et de participation aux initiatives organisées par d'autres niveaux de pouvoir sera accentuée.

En ce qui concerne les dépenses, les moyens publics seront toujours prioritairement recentrés sur les missions nécessaires au bien-être des citoyens ne pouvant être exercées que par les CPAS.

La poursuite des politiques sociales, la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales ou les nouveaux projets seront soumis à l'existence de marges budgétaires ou de sources de financements ne mettant pas en péril l'équilibre budgétaire et financier structurel du CPAS tant à court qu'à long terme.

9. Conclusion

À l'issue des élections communales et avec la formation d'une nouvelle majorité Boléro entre MR-Les Engagés-ECOLO, nous formulons une politique sociale ambitieuse visant à répondre aux défis actuels tout en restant conscients de nos contraintes budgétaires. Dans ce cadre, le CPAS se recentre sur ses missions essentielles : la lutte contre la pauvreté, l'insertion professionnelle via les articles 60 et 61, et la protection des plus vulnérables.

Dans un cadre budgétaire contraint, l'accompagnement vers l'emploi est une priorité. Le CPAS de Tournai mettra en œuvre des actions concrètes pour faciliter la remise au travail des bénéficiaires en priorité à travers les articles contrats 60 et 61. Ces initiatives seront renforcées par des partenariats locaux avec des entreprises, des associations et d'autres acteurs de l'emploi, afin d'ouvrir davantage de perspectives professionnelles aux bénéficiaires.

En optimisant l'utilisation de ces dispositifs, nous contribuerons à la réinsertion durable des individus tout en réduisant la dépendance aux aides sociales à long terme. L'objectif est d'offrir une formation pratique et un encadrement adapté pour aider les personnes à se réinsérer dans le monde du travail de manière pérenne.

Le CPAS se concentrera sur ses missions de base, en particulier l'accompagnement social des personnes en difficulté et la lutte contre l'exclusion. Conformément à notre vision stratégique, nous orienterons les ressources disponibles vers les domaines de la réinsertion professionnelle, de l'accompagnement vers un logement stable, et du soutien aux familles et individus en situation de vulnérabilité. La gestion rigoureuse du budget permettra de garantir que chaque euro investi soit affecté à des actions ayant un impact direct sur le mieux-être des citoyens. Dans ce cadre, des choix devront être faits pour alléger certaines dépenses et concentrer nos efforts sur les missions essentielles et prioritaires.

La sécurité des acteurs de terrain, qu'ils soient travailleurs sociaux, médiateurs ou autres professionnels en contact direct avec les bénéficiaires, sera une priorité du CPAS. Le travail de proximité implique parfois des situations délicates et des contextes de vulnérabilité où la sécurité physique et morale des intervenants peut être mise en danger.

Dans un souci d'efficacité, nous continuerons de développer des synergies avec la Ville de Tournai, afin de coordonner les actions sociales sur le territoire et de maximiser l'impact des politiques mises en place. Le CPAS travaillera en étroite collaboration avec les services communaux dans des domaines tels que le logement, l'insertion professionnelle, et la prévention des exclusions. Le dialogue constant entre le CPAS, les services de la Ville et les autres acteurs locaux nous permettra d'adopter une approche intégrée et cohérente face aux défis sociaux.

Nous mettrons en place des projets communs avec la Ville pour renforcer l'accès aux droits, promouvoir la formation, l'emploi, et offrir des solutions adaptées aux besoins des citoyens. La collaboration inter-institutionnelle sera également mise en place pour répondre aux besoins spécifiques des citoyens, en combinant les compétences des services sociaux, du logement, de l'emploi et de la santé.

Notre priorité reste la solidarité, avec un objectif clair : offrir à chaque citoyen les moyens de retrouver son autonomie et sa dignité, tout en garantissant une gestion optimale des ressources disponibles.

10. Abréviations, acronymes et organigramme

Article 60 : Un contrat article 60 est un type de contrat de travail par lequel un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS) peut bénéficier d'une mesure de mise à l'emploi. Ce type de contrat est issu de la loi organique du 8 juillet 1976 sur le Centre public d'action sociale. Le bénéficiaire est embauché par le CPAS. Il permet à ce premier de bénéficier d'une expérience professionnelle et, à la fin du contrat de travail, d'ouvrir le droit aux allocations chômage.

Articles 61 : Un contrat article 61 est un contrat qui est signé entre un employeur d'une entreprise privé ou public et un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale. L'intérêt d'un article 61 est que l'employeur n'est plus le CPAS mais bien l'employeur lui-même.

AIS : Agence immobilière sociale.

APL : Association de promotion du logement.

ASBL : Association sans but lucratif.

AVIQ : Agence wallonne pour une vie de qualité.

CAS : Conseil de l'Action sociale.

CC : Conseil communal.

CDLD : Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Centre PMS : Centre psycho-médico-social.

CPAS : Centre Public d'Action sociale.

CRAC : Centre régional d'aide aux communes.

CRP : Centre régional psychiatrique.

DAL : Droit au Logement est un collectif d'associations créé pour résoudre les problèmes sociaux, notamment le logement.

DNF : Département de la Nature et des Forêts.

DPC : Déclaration de Politique Communale.

DPS : Déclaration de Politique Sociale.

ECOLO : Ecologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales.

ETA : Entreprise de travail adapté.

FOREM : Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi.

Housing First : est un concept qui a vu le jour en 1992 à New York et qui s'implante progressivement sur tout le territoire belge depuis 2013. C'est une manière innovante et efficace de viser l'insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles (long parcours de vie en rue et problématiques de santé

physique / mentale / assuétude) via un accompagnement intensif, pluridisciplinaire et inconditionnel au départ du logement, qui se trouve être un outil au service du rétablissement, de la réinsertion sociale et du bien-être de la personne.

INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité.

LE : Les Engagés.

MR : Mouvement Réformateur.

MRS : Maison de repos et de soins.

ONE : Office de la naissance et de l'enfance.

PGF : Plan Grand Froid.

PIIS : Projet individualisé d'intégration sociale.

PMR : Personne à mobilité réduite.

PPP : Partenariat public-privé.

Projet 107 : Le Réseau Partenaires 107, actif sur tout le Hainaut Occidental, est le réseau de soins en santé mentale destiné aux adultes. Il rassemble des institutions, services et associations provenant de différents secteurs de l'aide et du soin. Les actions coordonnées de ces différents acteurs permettent aux personnes en souffrance psychique de prendre soin d'elles de manière globale.

PST : Plan Stratégique Transversal.

SPC : Service prévention citoyenne.

SPW : Service public de Wallonie.

SRG : Service résidentiel général.

RIS : Revenu d'intégration sociale.

RSUT : Réseau Social Urbain de Tournai.

TEC : Transport en commun, nom commercial de l'opérateur public de transport en Wallonie.

UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie.

WAPI : Wallonie picarde.

Organigramme :

